

159 – RECONDUCTION DU POSTE CONTRACTUEL D'ANIMATEUR DU PROJET FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE)

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume s'est engagée, depuis plusieurs années, dans un projet global de requalification de son centre-ville. Ce projet global, touchant à la fois l'habitat, l'urbain, les infrastructures routières, le patrimoine, le social et l'économique, permet de traiter durablement et globalement l'ensemble des problèmes constatés.

Dans ce contexte, la municipalité a entrepris une procédure FISAC, outil d'accompagnement nécessaire pour l'évolution des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services. Le programme FISAC comporte obligatoirement trois phases de douze à trente-six mois chacune.

La phase 1, engagée en décembre 2009, a été achevée courant 2011.

Par délibération n° 167 du 30 novembre 2011, afin de veiller à la mise en place et au suivi opérationnel et administratif de l'ensemble des actions inscrites dans chaque phase du FISAC, il a été créé pour une durée de 1 an renouvelable trois fois un poste de rédacteur principal contractuel pour exercer la mission d'animateur du projet FISAC avec une rémunération alignée sur le 2^{ème} échelon de ce grade à compter du 03/01/2012.

La mise en œuvre de la phase 2 du FISAC a été approuvée par délibération n° 68 du 30 mai 2012.

Afin de poursuivre la phase 2 du projet FISAC et de le clôturer, les délibérations suivantes ont été successivement prises :

- Délibération n°210 en date du 10 décembre 2014 : reconduction du poste pour une durée d'un an.
- Délibération n°192 en date du 2 décembre 2015 : reconduction du poste pour une durée d'un an.
- Délibération n°204 en date du 13 décembre 2016 : reconduction du poste pour une durée d'un an.
- Délibération n°184 en date du 30 novembre 2017 : reconduction du poste pour une durée d'un an.

Pour conduire ce projet un animateur a été recruté pour la période du 03 janvier 2012 au 02 janvier 2019.

Le projet initial FISAC s'est achevé en 2018 et un nouveau dispositif a démarré dans le cadre d'un appel à projet pour la période 2019/2021.

Pour pouvoir lancer ce nouvel appel à projet et en assurer le suivi et l'évaluation, il est nécessaire de reconduire le poste pour une nouvelle durée de un (1) an.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'autoriser la reconduction du poste de rédacteur principal contractuel pour exercer la mission d'animateur du projet FISAC pour une durée de 1 an ;
- aligner la rémunération sur le 2^{ème} échelon du grade de rédacteur principal